

Pour le change prévoir une serviette par enfant.
Changer la serviette de bain quotidiennement voire plus si elle est souillée.



Aérer les chambres avant la sieste et ventiler après le temps de repos.
Dans la mesure du possible, l'assistant maternel fait dormir un enfant par chambre.



Laver quotidiennement au minimum les jeux.
Des activités extérieures peuvent avoir lieu dans votre jardin mais pas de sorties hors de l'enceinte de votre domicile.



Au moment du départ :

Préparer et habiller l'enfant avant l'arrivée de son parent et le lui confier sur le pas-de-porte du domicile.



Si besoin d'un échange plus long, suggestion d'un appel téléphonique après départ de l'enfant.

Chaque fin de journée, les supports avec lesquels l'enfant a été en contact ainsi que les poignées de porte, notamment, devront être nettoyés

PROTCOLE D'ACCUEIL

CHEZ L'ASSISTANT MATERNEL



MESURES PREVENTIVES : COVID-19

Si l'assistant maternel ou un membre de sa famille est malade ou considéré comme personne à risque (pathologie chronique, état de santé précaire...) il est préconisé de ne pas accueillir un enfant

Des professionnels du Pôle Modes d'Accueil vous accompagnent et vous orientent

dgas-pmi-polema@departement86.fr



A l'arrivée de l'enfant :

Un seul parent doit accompagner son enfant au domicile de l'assistant maternel.
Accueillir l'enfant et son parent à l'entrée du domicile (pas-de-porte) pour la protection de tous.

Appliquer les gestes barrières : pas de poignée de mains, ni de bise entre l'assistant maternel avec le parent et enfant.

Se tenir à distance du parent.

Demander au parent si l'enfant est fébrile et si tel est le cas, ne pas l'accueillir (et conseiller de joindre le médecin traitant)



Lors de l'arrivée :

Limitier les échanges aux besoins de l'enfant (heure du dernier repas, déroulé de la nuit, heure du retour le soir)

Déchausser l'enfant avant de rentrer dans la maison.

(Demander aux parents de fournir des chaussons ou chaussures non portés qui resteront au domicile de l'assistant maternel)

Laver les mains de l'enfant



Si l'enfant a une tétine, la laver au Milton ou lave-vaisselle à son arrivée.

Refuser tout jouet de la maison sauf le doudou que l'assistant maternel demande à être lavé régulièrement (minimum une fois par semaine voire plus).

Il peut être proposé de laisser un doudou chez l'assistant maternel.



Demander aux parents de fournir un sac à langer, avec un nombre suffisant de rechanges propres, qui restera au domicile de l'assistant maternel.

Demander un paquet neuf et non ouvert de couches et de matériel pour le change qui resteront au domicile de l'assistant maternel.



Les repas fournis par les parents, doivent être remis dans une boîte en plastique hermétique identifiée au nom de l'enfant.



Au cours de la journée :

Avant de s'occuper d'un enfant, l'assistant maternel se lave systématiquement les mains.

Ne pas embrasser l'enfant et lui expliquer de manière simple et sécurisante.



Limitier le portage de l'enfant.

Se laver les mains ainsi que celles de l'enfant très régulièrement (Avant le repas, le coucher, après qu'il ait fini de jouer...)



Les couverts doivent être identifiés pour chaque enfant et ne doivent pas être partagés.

La serviette de table doit être changée à chaque repas.

